



Garde à vu abusive instruction en court suite violence conjugale

Par Lily rose, le 22/11/2018 à 08:30

Bonjour

Un couple ayant 2 enfants se dispute violemment le we dernier ils en viennent aux mains l'homme appelle la police pour calmer le jeu la dame avait un peu bu mais a reçu des coups 1 joursITT la femme a répliqué pour ne pas se laisser faire l'homme a un jrs d'ITT AUSSI Cependant quand les olivier demande au couple s'ils souhaite porter plainte l'un envers l'autre monsieur répond oui et la femme en fait de même.

Arrivée aux commissariats la femme fini en cellule de dégrisement classique vu qu'elle avait bu mais l'homme du coup en profite pour se faire passer pour la victime et déposé sa plainte et sort la femme une fois sortie de dégrisement elle passe en garde à vue a3h du matin pour violence conjugale aggravée

Elle ne comprend rien et souhaite être entendu pour qu'on prenne sa plainte mais l'OPJ refusé et lui dit qu'il a prendra plus tard

Son conjoint quand à lui demande à retirer la plainte mais l'opj refusé et souhaite poursuivre pour mettre en place une enquête familiale.

En état de choque la femme se repose dans un hôpital psy.

Elle a un sentiment que l'opj Prend partie elle a se sentiment d'avoir eu une garde vue abusive comme si on la jugé sans être entendu

A t elle besoin d'un avocat ? Que risque elle ? L'acharnement de l'opj Assez agressif au tel semble en faire une affaire personnel a-t-il le droit ? Il déteste les avocats et avait convaincu la femme lors de l'auditoon De ne pas en prendre pour aller plus vite et sortir vite d'la garde à vue.

Et maintenant le couple se retrouve bredouille face à un opj qui ne souhaite pas retirer leur plainte alors que c'ets Au procureur De décider

Que dois faire la femme ? Que risque elle ?

Je rappelle que c'est une première pour eu deux ils ont pas de récidive.

Merci pour votre aide et réponse